

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS DU MAIRE**

Direction de l'action culturelle
FB/VB/JPM/TR/LM

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

DECISION N°

23-07415



VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et L2122-23.

VU la délibération n°2022-01/02-01 du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa dudit article,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention dans le cadre de l'action culturelle de la ville, concernant une formation sur les fake news et l'organisation de deux escape Games à destination des encadrants d'une part, et des adolescents fréquentant la médiathèque d'autre part,

CONSIDERANT la consultation menée auprès de l'association de journalistes « Fake Off »

CONSIDERANT la proposition faite par l'association de journalistes « Fake Off »

DECIDE

Article 1

La convention est passée en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

La convention n°2022C77 relative à une formation sur les Fakes news et l'organisation de deux escape games » au sein de la médiathèque municipale Elsa Triolet est attribué à l'association « Fake off », sis 4 rue Jean-Jacques Rousseau, 75011 Paris, pour un montant de 1 000 € TTC (mille euros). L'association n'est pas assujettie à la TVA.

La convention prend effet à compter de sa notification, avec un début d'exécution des prestations décomposées comme suit :

- Le mardi 10 janvier 2023 : Formation sur les Fakes news
- Le samedi 11 février 2023 : Organisation de deux Escape Games

Article 2

Les dépenses sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.



CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés,

1 – Association Fake OFF !!

Siège social : Point de Rencontre Paris Centre 4, rue Jean-Jacques Rousseau 75011 PARIS

N° SIRET : 83811455100040

RNA : W751242942

Représentée par Aude Favre, présidente, d'une part

Et

2 – Mairie de Villeparisis

Adresse : 32, rue de Ruzé 77270 VILLEPARISIS

N° SIRET : 217 705 144 000 12 APE : 751A

représentée par BOUCHE Frédéric, maire d'autre part, est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

1 –Objet de la convention :

Association Fake OFF !! organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé : Formation encadrants

- Date : 10/01/2023

- Durée : 2 demi-journées

- Lieu : Médiathèque Elsa Triolet - Place Pietrasanta 77270 VILLEPARISIS

et l'action suivante :

- Intitulé : Escape Games

- Date : 11/02/2023

- Lieu : Médiathèque Elsa Triolet - Place Pietrasanta 77270 VILLEPARISIS

Article 2 : Effectif formé

Association Fake OFF !! formera 30 personnes maximum simultanément.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts